

Privilège—M. McGrath

Mme le Président: Je crois que le débat dure depuis assez longtemps. J'ai invité les députés à prendre la parole sur cette question de privilège, mais comme je l'ai dit tout à l'heure le dernier député que je vais laisser parler sera un député du gouvernement. Nous avons entendu un très grand nombre de discours. Peut-être leur nombre n'était-il pas égal de part et d'autre mais le fait est que nous avons entendu des opinions provenant des deux côtés de la Chambre. Je vais donc donner la parole à un député qui sera le dernier à s'exprimer sur la question.

● (1640)

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je tâcherai d'être aussi bref que possible, d'autant plus que vous nous avez recommandé de nous limiter à la question de savoir s'il y a lieu, dans cette affaire, de soulever la question de privilège.

J'estime évidemment qu'il n'en est rien. C'est peut-être un sujet de discussion, et je pense qu'on a bien fait le tour de question pendant la période des questions orales hier ainsi qu'aujourd'hui. Permettez-moi de revenir sur certains points qu'ont fait valoir divers députés. Je voudrais tout d'abord m'attarder sur les déclarations qu'a faites le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) avec une emphase plutôt tapageuse—je déteste me laisser emporter par cette rhétorique déchaînée. Il semble oublier que c'est le chef spirituel du Nouveau parti démocratique, le premier ministre de la Saskatchewan, qui se serait déclaré prêt à faire de la publicité, d'après certaines questions qu'ont posées aujourd'hui les députés de l'opposition officielle. Il n'a pas dit qu'il allait demander l'approbation de son assemblée législative, pas plus que les neuf autres premiers ministres, avant de procéder ainsi. Il est évident que ce n'est pas ce qu'a fait M. Bennett.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Fleming: Je crois avoir écouté toutes les interruptions avec courtoisie et j'espère qu'on me laissera parler à mon tour.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avec qui je ne suis pas d'accord sur trois points, a dit que nous, le gouvernement, sommes dans une situation privilégiée pour présenter nos arguments. Je crois que c'est bien ce qu'il a dit, en substance du moins. Je suppose qu'il veut dire par là qu'avant d'avoir l'approbation du Parlement nous pouvons faire valoir notre cause qui pourrait être celle uniquement de notre parti plutôt qu'une autre qui aurait l'assentiment du Parlement ou, comme je l'ai soutenu tout à l'heure, qui refléterait les vues de tous les partis à la Chambre. J'ai dit que nous ne l'avions pas fait.

M. Orlikow: Aux frais du contribuable.

M. Fleming: Aux frais du contribuable. Je dis que nous ne l'avons pas fait. Je dis que les annonces sur la constitution qui ont été diffusées en août n'avaient rien d'irrégulier car elles réclamaient une réforme constitutionnelle. Elles faisaient valoir l'importance de réviser notre constitution. Je crois qu'elles faisaient l'écho aux déclarations qu'ont faites publiquement les chefs de tous les partis et tous les députés que je connaisse.

Je n'ai jamais entendu personne dire que la réforme constitutionnelle n'était pas nécessaire.

Je répète l'argument invoqué par un ou deux député de ce côté-ci qui ont affirmé que la motion du député d'Edmonton-Est (M. Yurko), qui réclamait une réforme constitutionnelle, avait obtenu un appui unanime. Je trouve donc que le débat qui a lieu aujourd'hui sur une question de privilège est dénué de sens.

M. Clark: Vous feriez mieux de vous reprendre Jim.

Une voix: Cela figure au compte rendu.

Mme le Président: A l'ordre. J'exhorte les députés à ne pas interrompre le ministre. Nous avons tenu un long débat sur la question. J'ai restreint la durée des interventions et les députés conviendront, j'en suis certain, qu'ils ont eu une chance raisonnable de donner leur avis. Par conséquent, afin que nous puissions poursuivre les délibérations de la Chambre, je prie les députés de permettre au ministre de faire son exposé.

M. Clark: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je sais que le ministre ne veut nullement induire la Chambre en erreur. Pourtant, il a parlé de la teneur de la motion présentée par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) et a laissé entendre qu'elle avait une portée étendue. Il se souviendra que cette motion rédigée en termes précis avait trait au rapatriement. Le ministre, j'en suis certain, voudra apporter une rectification au compte rendu.

M. Fleming: Madame le Président, je ne crois pas avoir quelque correction à faire, parce que je me suis appuyé non seulement sur la motion mais aussi sur les discours que les chefs des partis représentés à la Chambre ont faits pendant le référendum et sur les positions qu'ils ont adoptées alors.

M. Nielsen: Il s'agissait uniquement de rapatriement et non de réforme constitutionnelle.

M. Fleming: Madame le Président, je vais tenter de poursuivre en dépit des grossières interruptions des députés de l'opposition. Cet après-midi, lorsqu'ils ont pris la parole, je ne les ai pas interrompus et j'ai écouté attentivement ce qu'ils avaient à dire.

Je le répète, lorsque cette question a fait les manchettes pendant la campagne, surtout au mois d'août—et on en a beaucoup parlé—le chef de l'opposition (M. Clark), le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et l'ex-ministre d'État (Conseil du Trésor) ont fait certaines déclarations. D'autre part, comme je prends mes fonctions au sérieux et que je tenais à ce que nous agissions avec justice dans ce dossier—ce que j'ai tenté de démontrer dans mes déclarations d'hier soir et d'aujourd'hui, comme dans celles que j'ai faites pendant l'été—je peux vous dire que nous avons fait un sondage par l'intermédiaire des dix plus grands quotidiens du pays pour savoir comment les Canadiens réagissaient aux critiques de l'opposition, critiques qu'elle a bien sûr parfaitement le droit de faire. J'ai trouvé révélateur que seulement 33 personnes sur 950 aient été indécises à ce sujet. Encore une fois, cela a été diffusé et je ne pense pas que nos concitoyens ont trouvé cela injuste.